





Accueil de loisirs les FILOUS Règlement intérieur des vacances au 02/09/2025

L'accueil de loisirs "Les Filous" accueille les enfants des 26 communes de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine (CCVVS) selon les mêmes conditions pendant les vacances scolaires pour un temps de loisirs sans hébergement. Les enfants doivent être âgés de 3 à 13 ans. Le centre est géré par l'Association pour le Développement des Actions de ProximiTE du Val d'Oise dénommée ADAPTE 95 (agrément Jeunesse & Sports 95-2007 JEP 041, n° d'organisateur 0950RG0328). ADAPTE 95 est sous contrat avec la CCVVS et donc financée par celle-ci et la CAF du Val d'Oise en complément d'une participation des familles pour l'organisation et le fonctionnement de la structure.

Ceux-ci sont soumis à la législation des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) et du ministère dont ils dépendent.

Les enfants sont accueillis sur la structure à la journée de 8h00 à 18h30. En complément un accueil étendu est proposé de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00 sur inscription complémentaire.

INSCRIPTIONS

Pour inscrire vos enfants, différents documents sont à remplir et documents à nous transmettre ;

La fiche individuelle de renseignements administratifs et sanitaires pour chaque enfant est à compléter et à nous transmettre avant toute première inscription. Elle est valable pour toute l'année scolaire et reste valable les années suivantes si aucune information sanitaire ou changement administratif n'intervient. Ainsi toute modification concernant l'état de santé de votre enfant ou autres informations ou modifications survenues après avoir donné la fiche de renseignements devra être transmise impérativement par écrit à la direction du centre et fera l'objet d'une nouvelle fiche à remplir.

Afin de garantir le meilleur accueil possible de tous les enfants, tout problème ou trouble de la santé nécessitant un traitement ou une attention particulière devra être signalé avant inscription par téléphone ou par mail auprès d'ADAPTE 95. Si votre enfant a un PAI - Protocole d'Accueil Individualisé scolaire, merci de joindre <u>impérativement</u> une copie au dossier d'inscription (à renouveler chaque année).

Pour le confort et la sécurité de l'enfant, toutes les rubriques de la fiche sont à renseigner.

Vous devez joindre impérativement au dossier d'inscription :

- <u>La Fiche de Renseignements individuelle</u> complétée. Celle-ci est à nous transmettre actualisée à chaque modification.
- La copie du carnet de vaccination. (A actualiser si nouveaux vaccins ou rappels. Pensez à inscrire nom et prénom sur chaque copie)
- <u>Ce règlement intérieur</u> daté et signé (celui-ci est susceptible d'évoluer en cours d'année. Il vous sera envoyé à chaque nouvelle modification. Il vous appartient de vérifier son évolution à chaque nouvelle demande d'inscription)
- Chaque année, <u>votre attestation de quotient familial de juin</u> de l'année en cours ou les derniers avis d'imposition du foyer reçus nous permettant de calculer votre coût journalier pour l'année scolaire suivante. *

Exemple pour calculer le tarif journalier des vacances 2025/2026 (de l'automne 2025 à fin août 2026) :

- Attestation de Quotient familial de juin 2025
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (Joindre les avis d'imposition de l'ensemble du foyer!)
- <u>Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois</u> à la 1ère inscription puis en début de chaque nouvelle année scolaire
- La copie du livret de famille complet
- <u>Le bulletin d'inscription</u> est à renseigner et à transmettre à chaque nouvelle session de fonctionnement pour les vacances scolaires (au plus tard 3 semaines avant le début des vacances). A moins de 3 semaines, les enfants seront acceptés en fonction des places disponibles. Le bulletin précise les dates auxquelles vous souhaitez inscrire votre enfant à l'accueil de loisirs et à l'accueil étendu ainsi que les tarifs.
- A noter : Le tarif « 3ème enfant » ne pourra être appliqué que si les enfants sont inscrits sur les mêmes journées.

 Ce bulletin nous permet également d'ajuster le nombre d'animateurs nécessaire à l'encadrement, de réserver et de préparer les activités mises en place ainsi que les commandes de repas et de goûters.

Il est important de préinscrire votre enfant à l'accueil étendu afin de vous assurer qu'il pourra être pris en charge dès 7h30. En effet, les jours où il n'y a pas de préinscription à l'accueil du matin, l'équipe n'arrive sur site qu'à 8h.

L'inscription ne sera validée qu'à réception du dossier complet + bulletin d'inscription et paiement correspondant.

Une cotisation annuelle de 2 € par famille est à régler auprès de notre association (année civile). Celle-ci est à intégrer à votre 1er règlement! Il est important de respecter les délais de réservation afin de permettre à l'équipe de préparer au mieux les projets d'animation et de confirmer les commandes de repas. Il est souhaitable que l'enfant soit inscrit par « bloc » d'une semaine durant les vacances scolaires, dans la mesure où les activités s'inscrivent dans un projet suivi mais cela n'est aucunement obligatoire.

En revanche, les inscriptions ne pourront être inférieures à <u>trois jours</u> par enfant (consécutifs ou non) sur une même période de vacances scolaires excepté sur la session de Noël.Le paiement de chaque période sera demandé à la réservation sans possibilité de remb oursement si désistement hors délai* et sans justificatif médical**.

- * Toute annulation faite à moins de 3 semaines avant le jour concerné ne pourra en aucun cas faire l'objet d'un remboursement (sauf pour raison médicale **). Que le délai d'annulation de 3 semaines soit respecté ou non, le volume d'inscription minimum de 3 jours par enfant est à respecter et sera facturé sauf sur justification médicale.
- ** Toute annulation pour raison médicale devra être impérativement signalée au plus tard le 1er jour d'absence avant 9h30 en précisant la durée de l'absence (au 06 79 06 05 13). Dans ce cas, et sur présentation d'un certificat médical, 4,50 € seront facturés correspondant au coût du repas et du goûter de la première journée d'absence. A défaut, passé ce délai, même si présentation ultérieure d'un certificat médical, la totalité des jours d'absence sans information ou sans justificatif sera due et facturée. En effet, sans information, vos places sont réservées et engendrent des frais (repas, goûters, nombre d'animateurs, matériel d'activités ...) sans possibilité de réajustement.

CONDITIONS D'ACCUEIL

Tout enfant arrivant ou partant de la structure sera accueilli individuellement et fera l'objet d'une annotation dans le registre des présences journalières de la part d'un des membres de l'équipe (heure d'arrivée - heure de départ).

- Lors de l'arrivée de l'enfant sur le centre, les parents doivent s'assurer qu'un membre de l'équipe d'animation est présent et disponible pour prendre en charge l'enfant.
- Lors du départ de l'enfant le registre des présences journalières est à signer par la personne venant chercher l'enfant.

Organisation sanitaire: Nous appliquerons un fonctionnement qui reprend les directives formulées dans le protocole national des ACM de la manière la plus adaptée à notre structure. Amené à évoluer, il vous sera précisé à chaque modification. Merci d'en prendre connaissance car des recommandations peuvent vous concerner directement!

Lors des différentes manifestations organisées par le centre avec les parents, la surveillance et la responsabilité des enfants revient aux parents. Les animateurs assurent l'organisation générale.

Horaires: L'accueil de loisirs est ouvert de 8h00 à 18h30. Toutefois un accueil étendu est proposé sur inscription préalable de 7h30 à 8h00 et de 18h30 à 19h00. Si aucun enfant n'est inscrit à l'accueil du matin, l'équipe arrive à 8h.

Nous ne proposons pas d'accueil à la demi-journée durant les vacances scolaires.

Toute présence avant 8h sans inscription à l'accueil du matin sera facturée 5 €. Tout retard des parents (ou personne chargée de récupérer l'enfant) après 18h30 (ou 19h00 pour les enfants étant inscrits à l'accueil étendu) sera facturé 5€ par tranche de 15 minutes de retard.

Il est demandé aux parents de déposer l'enfant au plus tard à 9h00 afin de permettre le démarrage des activités « dirigées ». Si pour le confort de l'enfant et en dehors des jours de sortie, celui-ci était amené à arriver plus tard que 9h00, vous devrez en informer l'équipe par téléphone directement sur le centre au plus tôt et avant 9h00. Il est possible de récupérer les enfants après le goûter soit à partir de 16h30. Les repas (midi et goûter) sont obligatoirement pris en charge par l'accueil de loisirs sauf si un PAI le précise.

Soins spécifiques : aucun traitement ne sera délivré sans ordonnance en cours de validité. Toute allergie est à signaler. En cas de pathologie particulière, les parents doivent nous en informer à l'inscription et laisser toutes les instructions nécessaires à la direction du Centre. Recommandation assurance: ADAPTE 95 et ses partenaires sont assurés dans le cadre des activités menées. En revanche si votre enfant cause ou subit un dommage même involontaire, il se peut que sa responsabilité civile soit engagée et qu'un reste à charge vous soit demandé par les autres assurances. Nous vous conseillons de vérifier que votre assurance couvre effectivement les activités péri et extrascolaires de

Comportement: Les animateurs et intervenants sont présents afin d'assurer la sécurité de votre enfant et proposer un moment ludique et éducatif par le biais d'activités variées. Tout comportement ou attitude de votre enfant entrainant un manque de respect avéré et récurent envers le personnel ou les autres enfants, sa mise en danger ou celle d'autrui, pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive. Aucun remboursement des frais engagés ne sera fait par ADAPTE 95 durant la période concernée.

ACTIVITES

Un planning d'activités est préparé par l'équipe. Il vous sera envoyé par mail au plus tard 15 jours avant le début de la ses sion. Vous pouvez également nous le demander à l'adresse suivante : lesfilous@adapte95.org. Le planning d'activité ne présente que les 2 activités principales du jour. Différents temps d'animation viendront compléter la journée. Il est adaptable suivant les conditions météorologiques, ou si un incident survenait (désistement d'un partenaire, révision des effectifs...).

Veillez à ce que votre enfant porte des vêtements marqués à son nom, adaptés aux activités prévues (confortables, salissables, ...) et à la météo du jour Soirées exceptionnelles : Il se peut que l'équipe des FILOUS propose une soirée ou une nuit au centre. Il est évident que seule une « toilette de chat » pourra être faite ces jours-là. Une participation financière complémentaire peut être demandée selon l'activité.

Départ des enfants : hors des horaires réguliers, un enfant ne peut quitter le centre que contre remise d'une autorisation parentale et en compagnie d'une personne expressément nommée par les parents. Dès lors que l'enfant est ainsi récupéré, il n'est plus sous la responsabilité d'ADAPTE 95. Il est obligatoire d'inscrire au moins une personne à proximité autorisée à récupérer votre enfant. Une pièce d'identité pourra leur être demandée. (Pour rappel, en cas de retard excessif ou d'imprévu vous empêchant de pouvoir récupérer votre enfant et si aucune personne n'est désignée, la loi nous oblige à transférer la garde et la responsabilité de votre enfant aux autorités compétentes représentant l'Etat, c'est-à-dire la gendarmerie nationale sur ce territoire)

Contact et inscription : A filous@adapte95.org Contact sur la structure dura								95520	OSNY		01.30.31.13.22	M ail	
Je soussigné,	oussigné,responsable légal de l'enfant										, reconnais avoir pris		
connaissance et accepter le règlement intérieur de l'Accueil Collectif de Mineurs "Les Filous".													

les